



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Travail d'enfants dans les mines de cobalt en RDC

Question écrite n° 34249

Texte de la question

Mme Agnès Thill alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des enfants en République démocratique du Congo qui travaillent dans les mines pour les batteries des véhicules électriques. En effet, en février 2020, l'ONU a publié un rapport concernant la production des batteries pour véhicules électriques, rapport dont l'un des chapitres traite des challenges relevant de l'exploitation du cobalt, de ses enjeux sociaux et environnementaux. Le cobalt est devenu un élément essentiel dans l'industrie de l'automobile électrique où il est indispensable pour la production des batteries. Toutefois, une partie de son extraction se réalise dans des mines artisanales de la province du Katanga, en République démocratique du Congo (RDC) où il est avéré que des dizaines de milliers d'enfants, certains chiffres s'élèvent à 40 000, travaillent dans ces mines, dans des conditions déplorables, exposés à des risques sanitaires, sécuritaires et psychologiques d'une gravité inacceptable. Aussi, en tant que présidente du groupe parlementaire d'amitié avec la République démocratique du Congo, elle aimerait savoir quelles sont les dispositions prises par la diplomatie française pour que cesse cette exploitation désastreuse des enfants.

Texte de la réponse

La France est activement engagée dans la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants. Elle a ainsi soutenu l'adoption du règlement européen sur les minerais de conflit entré en vigueur le 1er janvier 2021. Ce texte fixe un devoir de diligence aux importateurs européens d'or, étain, tantale et tungstène, afin d'empêcher les violations des droits humains, dont le travail des enfants, dans l'exploitation et le commerce de minerais issus de zones de conflit. Plus largement, la France est mobilisée pour promouvoir des pratiques d'exploitation minière responsables via un soutien à l'Initiative internationale pour la transparence des industries extractives (ITIE) et aux travaux de l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement en minerais responsables. Elle contribue également au fonds fiduciaire de la Banque mondiale consacré à la bonne gouvernance des ressources extractives et à l'impact sur les communautés locales. Parallèlement, des campagnes de sensibilisation auprès des entreprises et des fédérations professionnelles concernées sont menées, notamment au sein du Comité pour les métaux stratégiques (COMES) qui regroupe l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur des métaux stratégiques (dont le cobalt) et du Comité stratégique de filière (CSF) mines et métallurgie. Dans ce cadre, est prévue la publication prochaine d'un référentiel français « mines et approvisionnements responsables » qui s'articulera autour d'une série d'engagements couvrant les domaines de la gouvernance, de la formation ainsi que l'emploi des populations locales, et se référant à des standards internationaux en matière de travail et d'éthique. En complément, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a noué, en janvier 2020, un partenariat avec l'ONG Ressources humaines sans frontières dans le but de sensibiliser les entreprises exploitant ou utilisant des ressources minières. Sur le plan local, notre ambassade en République démocratique du Congo soutient le travail de l'ONG Save act mine, qui œuvre à la mise en place de chaînes d'approvisionnement responsables des minerais, dans le respect des lignes directrices du guide de l'OCDE et du mécanisme de certification régional de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Elle a également appuyé la mise en œuvre de la norme ITIE dans le pays, en soutenant l'organisation d'un atelier sur

ce sujet début 2020. Enfin, la question du travail des enfants a été abordée à l'occasion de l'édition 2020 de la Nuit des idées, lors d'une conférence sur les politiques environnementales à l'Alliance française de Kisangani. Une exposition sur l'impact de l'exploitation minière artisanale sur l'environnement et la population, dont les photos ont été fournies par la Direction provinciale en charge des taxes minières afin de dénoncer les exploitations illégales, les conditions de vie des travailleurs et notamment la présence d'enfants, a accompagné ces échanges et permis de sensibiliser le public.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34249

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 février 2021

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8314

Réponse publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 2074